

Annexe sur la mise en œuvre
du Plan franco-japonais pour le développement durable, la santé et la sécurité en
Afrique

1) Objectif 1 : Coopérer pour le développement durable de l’Afrique (dont coopération sur la ville durable)

- En Côte d’Ivoire : La France et le Japon identifient la ville d’Abidjan comme ville pilote de la coopération franco-japonaise en matière de villes durables en Afrique. Cette démarche conjointe s’inscrirait dans le cadre du Plan national de développement ivoirien. Les gouvernements français et japonais définiront les contours de leur coopération sur la base des schémas directeurs respectifs. Dans le cadre d’un projet commun, en principe, la JICA mettrait en œuvre la coopération sur le transport et les voiries, et l’AFD interviendrait sur le développement urbain : eau, assainissement, gestion des déchets, énergie. Les domaines de coopération ne se limitent pas aux dites sphères.
- Les deux pays chercheront à diversifier, dès que possible, leurs coopérations vers d’autres villes africaines, compte tenu des succès escomptés sur Abidjan.

Sur la base de leurs expériences de coopération en Asie, les deux pays s’emploieront à réaliser un projet conjoint en matière de sécurité alimentaire en Afrique. En Afrique de l’Ouest, une coopération entre l’AFD et la JICA existe d’ores et déjà pour le développement de la riziculture dans la zone du fleuve Sénégal. Cette coopération pourrait servir de référence à la coopération franco-japonaise dans d’autres pays africains.
- Une coopération franco-japonaise (de nature technique ou financière) dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes naturelles pourrait être développée à travers l’initiative CREWS (Système intégré d’alerte précoce face aux risques climatiques) portée par la France dans le cadre de la COP 21. L’objectif de CREWS est d’augmenter de manière significative la capacité de systèmes d’alerte précoce sur le risque du changement climatique dans chaque pays afin de générer et communiquer des alertes précoces sur les risques d’événements hydrométéorologiques et climatiques dangereux dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits Etats insulaires en développement (PEID), parmi lesquels plusieurs pays africains.

A noter que l’ensemble des partenariats proposés ci-dessus s’entendent sous réserve du respect par les agences chargées de l’exécution des projets (l’AFD et la JICA) de leur doctrine d’intervention.

2) Objectif 2 : Renforcer la coopération dans le domaine de la santé en Afrique

- La coopération franco-japonaise dans le domaine de la recherche sur les maladies infectieuses en Afrique pourrait être renforcée, en mettant en place des partenariats entre l'Institut Pasteur de Paris, le réseau des Instituts Pasteur en Afrique et des institutions de recherche japonaises afin de mener de nouvelles activités de recherche conjointes. L'ambassade de France au Japon soutiendra une ou plusieurs missions exploratoires de chercheurs japonais au sein d'Instituts Pasteur en Afrique afin d'initier de nouvelles coopérations, en particulier dans le domaine de la recherche sur les maladies tropicales négligées et sur l'épidémiologie des maladies infectieuses. L'Agence japonaise pour le financement de la R&D médicale (AMED) et la JICA pourraient ensuite soutenir ces nouvelles collaborations dans le cadre de leurs programmes de recherche collaborative internationale.
- La coopération franco-japonaise dans la lutte contre l'épidémie Ebola pourrait être renforcée, en poursuivant la collaboration de recherche engagée entre l'INSERM et ses partenaires japonais au sujet du médicament antiviral Favipiravir, utilisé dans le cadre des essais cliniques en Guinée contre le virus Ebola. Une coopération a notamment été mise en place entre l'INSERM et la St Luke International University dans la perspective de la mise au point d'un traitement (nouvel accord signé le 18 septembre 2015). Par ailleurs, la France mène diverses actions de formation et de conseil de haut niveau pour la lutte contre Ebola et soutient un nouveau projet de cours d'application pour les jeunes médecins militaires. Le Japon pourrait s'associer à ce projet par la fourniture ou le financement de matériel pédagogique et d'équipements.

3) Objectif 3 : Travailler ensemble au renforcement de la sécurité sur le continent africain

- Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. Des soutiens français et japonais accrus aux centres régionaux africains de formation pourraient être envisagés :
 - Envoi d'instructeurs et d'équipements pour l'appui aux centres de formation des opérations de maintien de la paix ;
 - Participation au conseil d'administration de l'Ecole de maintien de la paix de Bamako ;
 - Soutien au Centre régional de formation maritime de Djibouti (DRTC) et mise en œuvre du programme de formation en utilisant le DRTC.
- Sécurité maritime dans le golfe de Guinée :
 - L'Institut de sécurité maritime interrégional (ISMI) a vu le jour à Abidjan en septembre 2015 afin de mettre en œuvre des formations adaptées aux cadres des différentes administrations concernées par la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Il est soutenu par la France via le projet ASECMAR et la mise en place de deux coopérants. L'ISMI est inséré au sein de l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer (ARSTM), déjà soutenue par le Japon. Le programme "*Central and West Africa maritime Security Trust Fund* " de l'OMI, que finance le Japon, pourrait étudier un appui à l'ISMI d'Abidjan.

- La présidence du groupe du G7 des amis du golfe de Guinée pour 2016-2017 sera identifiée avec l'appui et l'accord du Japon. La participation active du Japon à la montée en puissance d'une architecture de sûreté et de sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, dans le cadre du groupe du G7 des amis du golfe de Guinée, serait souhaitable.
- Renforcement des capacités policières et judiciaires :
- En vue de l'amélioration de la sécurité dans la région du Sahel, le Japon et la France travaillent ensemble pour le renforcement des capacités policières et judiciaires dans les pays sahéliens comme le Sénégal, le Tchad, le Nigeria, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et la Mauritanie (y compris les capacités de gestion des espaces frontaliers).
 - Le projet japonais « Renforcement des capacités communautaires et régionales pour l'amélioration de la sécurité » au Niger se conjugue à l'action française de conseil et de formation ainsi qu'à celle d'EUCAP Sahel Niger, en équipant chaque agence nigérienne de sécurité et les agences concernées de moyens de communication.
 - Le programme intitulé « Training on criminal justice in the French-speaking African countries » mis en œuvre par l'Institut des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI) et la JICA pour les huit pays francophones africains, sera organisé avec l'Institut national de formation judiciaire (INFJ) de Côte d'Ivoire pour le renforcement des capacités des magistrats et des fonctionnaires en matière d'investigation, de poursuite, et de sanction contre les actes criminels y compris le terrorisme, le crime organisé et la criminalité transnationale. La France collabore à ce programme en envoyant des formateurs.
 - Gestion intégrée des espaces frontaliers au Sahel : une participation du Japon au projet « Appui à la coopération transfrontalière au Sahel (ACTS) » pourrait être envisagée. Ce projet pilote, soutenu par les Nations unies et plusieurs Etats partenaires, cible une zone frontalière entre le Burkina Faso, le Niger et le Mali, afin de répondre à l'insécurité dans la région saharo-sahélienne (terrorisme, trafic, criminalité organisée) par le renforcement de la coopération entre les différents acteurs de la sécurité et de la justice, et la promotion, en parallèle, du développement local en appui aux collectivités territoriales. Réciproquement et comme proposé par la partie japonaise, la partie française pourrait examiner la possibilité de participer à des projets japonais de renforcement des capacités dans le domaine de la police et de la justice au Mali, au Burkina Faso et au Niger.